

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII<sup>e</sup> ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS N<sup>o</sup> 7. JUILLET 1952.

## SOMMAIRE :

*Berne—Paris*

*Chronique horlogère - Tour d'horizon*

*Extension au Jura bernois des contrées montagneuses au sens de la loi fédérale  
sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents*

## Berne—Paris

Un communiqué de presse a annoncé il y a quelque temps qu'un auto-rail Renaud à marche rapide relierait dès le 5 octobre prochain Lausanne à Paris et vice-versa. On ne peut que saluer cette innovation.

Un grand journal de la capitale suggère d'établir à Lausanne une correspondance de Berne avec cette nouvelle relation. Voilà qui est vraiment singulier ! Le canton de Berne a dépensé plus de 40 millions pour établir à travers son territoire une grande ligne internationale reliant Paris à Milan par Delle, le Lötschberg et le Simplon. Ce sacrifice a été fait dans l'intérêt de l'économie bernoise toute entière et l'on ne peut manquer d'être surpris qu'il se trouve à Berne même des gens qui estiment que le chemin pour aller de leur ville à Paris passe par Lausanne et Vallorbe. La ligne de Delle est déjà suffisamment prôchée par d'autres intéressés sans que ceux de chez nous leur aident.

Bâle a son auto-rail rapide pour Paris. Lausanne l'aura bientôt. Pourquoi Berne n'aurait-elle pas le sien par le Jura et Belfort ? C'est là que se trouve le véritable intérêt de notre canton et c'est cela qu'il faut demander, à l'exclusion de toute autre combinaison. Pourquoi donc a-t-on percé le Moutier-Granges, et même le Lötschberg, si perdant de vue le but premier, on se rabat sur des intérêts purement locaux ? Il faut que le canton de Berne continue à suivre une politique ferroviaire consciente et cohérente, conforme aux aspirations qui l'ont animée lorsque, avec une volonté ferme et tenace, il n'a pas craint de mettre en jeu son équilibre financier pour sortir de l'isolement dans lequel l'avait mis la construction des lignes du Gothard et du Simplon et pour se mettre sur un grand courant de trafic. La génération qui nous a précédé a vu grand, celle d'aujourd'hui verrait-elle... « petit » ? Nous nous refusons à le croire.

Le nouvel auto-rail que nous préconisons pourrait avoir son terminus à Berne ou mieux encore à Interlaken ou à Brigue. Son départ de Berne aurait lieu vers 7.45 h., son arrivée à Paris vers 14.45 h. En sens inverse, il serait indiqué de le faire partir de Paris à 12.00 h. ou à 15.30 h. avec arrivée à Berne vers 19.00 h. ou 22.30 h.

Nous sommes certain qu'une telle communication serait très appréciée du public et contribuerait grandement à resserrer les liens de bon voisinage qui unissent les contrées frontalières de part et